

AMIANTE FIMCA - PERSONNEL D'ENCADREMENT

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention sur laquelle l'activité présente un risque amiante (hors activités de traitement), de l'installation au repli du chantier et faire appliquer les procédures par le personnel opérateur de chantier et pouvoir réagir en cas de difficultés particulières. À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier le risque amiante, de mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées et de transmettre l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention des risques.

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Diaporama - projection, Mise en situation/ chantier fictif, Remise d'un rapport de formation, Formateur, Intervenants spécialisés

Public visé : Personnel Opérateur de Chantier.

Pré-requis :

Être âgé de plus de 18 ans,

Comprendre, lire et écrire le français,

Fournir un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos ou locaux du client

Effectif : 12 personnes

Durée totale : 1 jour, soit 7 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

CONDITIONS

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Évaluation théorique de 20 minutes à partir d'un questionnaire à choix multiple.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et validant les acquis de la formation si réussite au test.

PROGRAMME

FIMCA : Formation à l'Intervention sur Matériaux Contenant de l'Amiante.

PROGRAMME

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme,
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risques amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent,
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés,
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante,
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire,
- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ; les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée,
- Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures,
- Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail,
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement,
- Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers,
- Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets,
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.